

⇒ Conditions préalables

- Visite à la demande du résident ou sollicitation de son accord
- Prioriser les résidents pour qui le confinement a un fort impact sur la santé physique et mentale
- Etablir un roulement sur plusieurs semaines permettant de garantir que chaque résident pourra recevoir une visite
- Réfléchir et penser à l'accompagnement psychologique des résidents avant et après les visites
- Lorsque la météo le permet, privilégier les visites à l'extérieur
- Maximum 2 personnes par visite pour les espaces extérieurs et lieux de convivialité
- Les visites ne peuvent excéder 1 heure
- Les mineurs ne sont pas autorisés à rendre visite sauf en cas de fin de vie

⇒ Conduite à tenir

● En amont de la visite

- Les proches remplissent une demande écrite de rendez-vous
- L'établissement répond en indiquant le jour et l'horaire de la visite et communique les règles d'organisation à respecter
- Les visiteurs signent une charte de bonne conduite par laquelle ils s'engagent à respecter l'intégralité du protocole et des mesures sanitaires
- Désigner, pour chaque visite, un professionnel « référent » qui sera présent pour veiller au respect des différentes consignes

● A l'arrivée des visiteurs

- L'ensemble des visites est enregistré dans un registre dédié
- Le manteau et les effets personnels seront mis dans un sac plastique
- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique
- Prise de température frontale
- Auto-questionnaire à remplir par les visiteurs pour confirmer l'absence de symptômes
- Port de masques chirurgicaux, apportés par les proches ou mis à disposition par l'établissement

● Pendant la visite

- Respect d'un circuit sécurisé de visite avec pour objectif d'éviter tout contact entre le(s) visiteur(s) et les résidents et les personnels de l'établissement
- Une seule visite par créneau horaire
- Distance physique d'au moins 1,50m avec matérialisation si possible (grande table, nombre et agencement des chaises...)
- Pas de contact physique (poignée de main, embrassade)
- Pas d'échange d'objets ou de denrées

● A la fin de la visite

- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique (visiteur(s) et professionnel « référent »)
- Masque(s) à jeter dans le respect du circuit des déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Remise du sac plastique contenant le manteau et les effets personnels
- Nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées avec un produit de désinfection de surface (poignées de porte, table...)
- Aération de la pièce avant et après chaque visite